Ministère du Tourisme
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 19 octobre 2026

[redacted]

Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100780

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 28 septembre 2026, visant à obtenir :

« les documents administratifs accessibles concernant l'établissement d'hébergement touristique situé à :
2000 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 (320105)
2002 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 (314518)
2004 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 (323360)

Numéro d'enregistrement CITQ :
2000 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 NO D'enregistrement : (320105),
2002 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 NO D'enregistrement : (314518),
2004 Rue Marmier Longueuil J4K 4T6 NO D'enregistrement : (323360)

Je demande notamment :
- *la date de réception de la première demande d'enregistrement pour chacune des adresses mentionné;*
- *la copie de la demande initiale et des documents soumis;*
- *la date de réception de l'avis de conformité municipal;*
- *la copie de cet avis de conformité;*
- *les documents relatifs à la déclaration de résidence principale,*
- *les documents permettant d'établir la chronologie des démarches;*
- *la date de délivrance de l'enregistrement;*
- *la copie du certificat d'enregistrement.*

…2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 643-5959

Montréal
9e étage
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Téléphone : 514 873-7977

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe de la présente lettre.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédérick Desjardins

p.j. Avis de recours
2 - RP-16773_AuthSyndicat.jpg
2 - RP-16773_TaxesActe (1).pdf
2 - RP-16773_TaxesActe.pdf
2 - RP-20853_Assurance.pdf
2 - RP-20853_TaxesActe.jpg
2 et 4 - RP-20853_AvisConformite.pdf
2 -RP-16773_Assurance.pdf
4 - RP-16773_AvisConformite.pdf
6 - 314518_Demande_renouvellement2026.pdf
6 - 320105_Déclaration offre hébergement_20251020.pdf
CITQ Demande denregistrement pour une résidence principale.msg
CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement.msg
CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement-4.msg
CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement-5.msg
CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement-6.msg
CITQ Enregistrement # 314518- Renouvellement de l'enregistrement.msg
Dossier CITQ #314518- Enregistrement pour une résidence principale-7.msg
Dossier CITQ #320105- Enregistrement pour une résidence principale.msg
Re CITQ Enregistrement # 314518- Renouvellement de l'enregistrement.msg
Re CITQ Enregistrement # 314518- Renouvellement de l'enregistrement-3.msg
Re Dossier CITQ #RP-16773- Enregistrement de résidence principale.msg
Re Dossier CITQ #RP-16773- Enregistrement de résidence principale-2.msg
TR Dossier CITQ # RP-20853.msg

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 53
Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54
Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : # Renouvellement CITQ
À : Raphaël Gishikizo
Objet : CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 26 juin 2026 14:00:35
Pièces jointes : 314518 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 26 juin 2026

Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 06 août 2027.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Veuillez-vous assurer que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en

rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai à partir de la date d'émission de votre certificat soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est ce document original qui, le cas échéant, vous sera demandé par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (314518) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

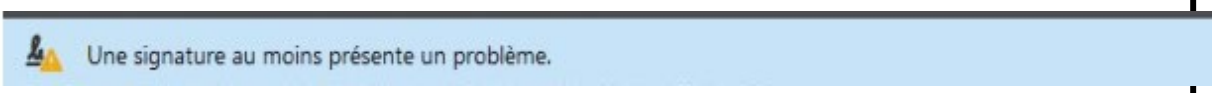
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d’inquiétude. Le certificat d’enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

314518

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale



DÉLIVRÉ LE : **2026-06-26** EXPIRE LE : **2027-08-06**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue de la clientèle touristique à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue de la clientèle touristique**, à l'entrée principale de l'établissement d'hébergement touristique.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

F0Q3X10020252920260601

De : # Renouvellement CITQ
À : [redacted]
Objet : CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 1 juin 2026 23:05:09
Pièces jointes : 314518 - Facture.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Enregistrement n° 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 6 août 2026**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter la Demande de renouvellement** / **Déclaration annuelle** en ligne sur le Portail CITQ.

 Nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions afin de créer votre compte sur le Portail CITQ.

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 54,00$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur le Portail CITQ

 À cet effet, vous trouverez ci-jointe la facture n° F000407799.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 6 août 2027 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement** et de l'afficher sur les différentes plateformes de location.

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de

cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/.

Nous vous remercions à l’avance de votre prompte collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

p.j. (1)

This content is extracted to AzureBlobStorage

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 314518

Facture: F000407799
Date: 2026-06-01

CATÉGORIE: Établissements de résidence principale

RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE
Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

314518
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

Période de facturation	Description	Montant
Du 7 août 2026 au 6 août 2027	Droits annuels d'enregistrement	54,00$

IMPORTANT

L'enregistrement de votre établissement, ou son renouvellement, ne sera pas valide tant que la présente facture n'aura pas été acquittée.

Total partiel	54,00$
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	**54,00$**

Ces droits ne sont pas remboursables.

- RAPPELS IMPORTANTS -

Le **numéro d'enregistrement** de l'établissement doit être indiqué distinctement sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout média social et sur tout site Internet qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de l'établissement.

Le **certificat d'enregistrement** que vous recevrez pour l'établissement doit être affiché à la **vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.**

Le cas échéant, le **certificat d'enregistrement** doit être transmis **aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles** via lesquelles, une offre d'hébergement sur l'établissement est diffusée.

DÉTACHER ICI

RETOURNER À:
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7
Tél.: 450 679-3737
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Numéro d'enregistrement : 314518
Facture : F000407799
Montant payé :

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/fr/portail.php
Émettre votre chèque à l'ordre de CITQ
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement et le numéro de la facture.

De : Reshma Jogee Busgopal
À : ruffanow12@gmail.com
Objet : Dossier CITQ # RP-22977 - Demande d"enregistrement
Date : 18 mars 2026 16:51:10
Pièces jointes : 323360 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 18 mars 2026

Michel Ngurinzira
2004, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 323360
Adresse : 2004, rue Marmier, Longueuil

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 17 mars 2027.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (323360) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Enfin, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

Ces changements devront être signalés à l'agent responsable de votre dossier ou via votre compte personnel sur le Portail CITQ. Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec Mme Reshma Jogee Busgopal votre agente d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 246. Elle sera heureuse de répondre à vos questions.

Vous trouverez également davantage d'informations sur vos obligations et sur l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique aux liens suivants :

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement

Hébergement touristique de courte durée

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Karine Gendron

Directrice générale

KG/ RJ



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2004, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

323360

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2026-03-18** EXPIRE LE : **2027-03-17**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : Auguste-Marie Amoussou
À : [redacted]
Objet : RE : Dossier CITQ # RP-22977 - Demande d"enregistrement
Date : 18 mars 2026 11:33:59

Bonjour Mr Ngurinzira,

Nous vous remercions de votre retour rapide et des précisions apportées et vous confirmons que votre demande est à présent bien conforme.

Vous recevrez dans les prochaines heures, un courriel de bienvenue, avec en pièce jointe, votre certificat d'enregistrement pour le 2004, rue Marmier à Longueuil.

Merci encore de votre collaboration.

Auguste-Marie Amoussou
Agente d'administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 229
Courriel : aamoussou@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Ngura M <ruffanow12@gmail.com>
Envoyé : mercredi 18 mars 2026 11:01:49 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-22977 - Demande d'enregistrement

Bonjour Mme Amoussou,
Merci pour le suivi de mon dossier.

Je souhaite vous préciser que le logement concerné est un 4 ½ (deux chambres) qui sera loué dans son ensemble uniquement, et non par chambres individuelles.

Ainsi :
Les deux chambres feront partie d'une seule et même location.
Elles seront occupées par un seul groupe de personnes (famille, couple ou voyageurs ensemble)
Il n'y aura pad de location distincte par chambre ni de cohabitation entre groupes différents

Une seule réservation sera acceptée à la fois pour l'ensemble du logement

L'indication des deux chambres sur l'avis de conformité municipal vise uniquement à refléter la configuration réelle du logement, et non l'exploitation de plusieurs unités d'hébergement distinctes.

Merci,
Michel Ngurinzira

On Wed, Mar 18, 2026, 10:54 a.m. Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement de résidence principale, nous aurions besoin de précisions puisque nous constatons que vous avez indiqué plusieurs unités d'hébergement (2 chambres) sur l'avis de conformité municipal.
>
> Nous souhaiterions donc savoir si ces deux chambres seront louées à une même personne, un groupe de personnes, une famille ou un couple, ou plutôt, de façon individuelle, à des personnes différentes.
>
> Nous restons également disponible pour répondre à toutes vos questions concernant votre demande d'enregistrement.
>
> Merci de votre collaboration,
>
> ***Auguste-Marie Amoussou***
> Agente d'administration
> **CITQ**
> 1010, rue De Sérigny, bureau 810
> Longueuil (Québec) J4K 5G7
>
> Tél : 450 679-3737, poste 229
> Courriel : aamoussou@citq.qc.ca
> Site internet : www.citq.info



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : Form Queue
À : [redacted]
Objet : CITQ Demande d'enregistrement pour une résidence principale
Date : 14 mars 2026 16:02:23
Pièces jointes : RP-22977 - Demande enregistrement.pdf

Bonjour,

Nous vous confirmons que votre demande d'enregistrement, dont une copie est jointe à ce courriel, a été transmise avec succès. Votre numéro de référence est **RP-22977**. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas de votre numéro d'enregistrement.

Votre numéro d'enregistrement vous sera transmis par courriel lorsque les documents inclus à votre demande seront analysés et validés par notre équipe.

L'équipe de l'administration
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737
Sans frais : 1 866 499-0550
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

This content is extracted to AzureBlobStorage

Demande d'enregistrement de résidence principale

1 Coordonnées de l'établissement
2 Exploitant
3 Demandeur
4 Joindre vos documents
5 Déclaration et signature

Coordonnées de l'établissement

Adresse de la résidence principale

No civique	Odonyme
2004	Rue Marmier

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal	Municipalité	Arrondissement
J4K4T6	Longueuil	Saint-Hubert

Province: Québec

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nombre de locataire(s): 1

Nom du ou des locataires	Date de naissance	
Michel Ngurinzira	12 avril 1942	Réside sur place ☒

Type de détention: Locataire

Nom du demandeur

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Prénom	Nom
Michel	Ngurinzira

Genre
Homme

Téléphones et courriel

Téléphone principal	Téléphone secondaire
[redacted]	

Courriel
[redacted]

Communication

Langue de correspondance: Français

Divers

Est-ce que votre résidence principale est située dans un immeuble en copropriété divise ? Non

Joindre vos documents

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Avis de conformité municipal	☒	Bail ou contrat de location	☒
Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☒	Autorisation du syndicat des copropriétaires ou déclaration de copropriété	☐
Photo intérieure	☒	Autorisation du propriétaire	☒
Photo extérieure	☒	Permis de conduire	☒

Déclaration et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Déclaration et signature

☒ Je déclare que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale dont l'adresse est celle indiquée à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

☒ Je déclare que je suis une personne physique et que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement est ma résidence principale où je demeure de façon habituelle en y centralisant mes activités familiales et sociales.

☒ Je confirme que l'établissement visé par la présente demande d'enregistrement répond à la définition d'un Établissement de résidence principale ; je compte offrir **au moyen d'une seule réservation**, de l'hébergement dans ma résidence principale à **une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois** et n'incluant **aucun repas servi sur place.**

☒ Je comprends que le fait de soumettre cette demande constitue une signature électronique de ladite demande.

☒ Je déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques et que les documents soumis à l'appui de ma demande sont authentiques et n'ont pas été modifiés de quelque façon que ce soit. Je consens à ce que l'information présentée puisse être transmise à la municipalité, à l'arrondissement ou à la municipalité régionale de comté, le cas échéant et à Revenu Québec. Je comprends qu'en vertu de dispositions prévues par la Loi et le Règlement sur l'hébergement touristique, certaines informations sur les établissements enregistrés, dont l'adresse, sont aussi diffusées dans le Répertoire des établissements enregistrés tenu par le ministère du Tourisme.

☒ Je comprends qu'en vertu de l'article 28, paragraphe 2 de la Loi sur l'hébergement touristique, commet une infraction et est passible d'une amende de 2 500 $ à 25 000 $, s'il s'agit d'une personne physique, et de 5 000 $ à 50 000 $, dans les autres cas, toute personne qui fait une fausse déclaration dans un document prescrit par la présente loi et ses règlements.

Prénom
Michel

Nom
Ngurinzira

Date de la demande d'enregistrement 14 mars 2026

Droits payables aux fins d'enregistrement

Montant payé	54,00 $
Numéro de facturation Stripe	ch_3TAyM0P7OPM2iUuN039A1XdG
Confirmation de paiement	Reçu

De : # Renouvellement CITQ
À : Elizabeth Brunelle
Objet : CITQ Enregistrement # 320105 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 20 octobre 2025 21:45:54
Pièces jointes : 320105 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 20 octobre 2025

Elizabeth Brunelle
2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 320105
Adresse : 2000, rue Marmier, Longueuil
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 18 novembre 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (320105) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

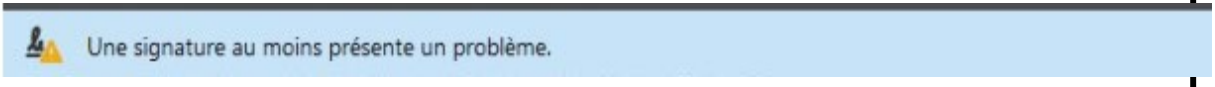
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

320105

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale



DÉLIVRÉ LE : **2025-10-20** EXPIRE LE : **2026-11-18**

Amélie Dionne, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

C0L8K90018232720250901

De : # Renouvellement CITQ
À : [redacted]
Objet : CITQ Enregistrement # 320105 - 320105 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 3 septembre 2025 08:13:37
Pièces jointes : 320105 - Facture.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Enregistrement n° 320105
Adresse : 2000, rue Marmier, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 18 novembre 2025**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter la Demande de renouvellement** / **Déclaration annuelle** en ligne sur le Portail CITQ.

 Nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions afin de créer votre compte sur le Portail CITQ.

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 53,00$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

 À cet effet, vous trouverez ci-jointe la facture n° F000294880.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 18 novembre 2026 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement** et de l'afficher sur les différentes plateformes de location.

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de

cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/.

Nous vous remercions à l’avance de votre prompte collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

p.j. (1)

This content is extracted to AzureBlobStorage

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 320105

Facture: F000294880
Date: 2025-09-01

CATÉGORIE: Établissements de résidence principale

RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE
Elizabeth Brunelle
2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

320105
2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

Période de facturation	Description	Montant
Du 19 novembre 2025 au 18 novembre 2026	Droits annuels d'enregistrement	53,00$

IMPORTANT

L'enregistrement de votre établissement, ou son renouvellement, ne sera pas valide tant que la présente facture n'aura pas été acquittée.

Total partiel	53,00$
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	**53,00$**

Ces droits ne sont pas remboursables.

- RAPPELS IMPORTANTS -

Le **numéro d'enregistrement** de l'établissement doit être indiqué distinctement sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Internet qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de l'établissement.

Le **certificat d'enregistrement** que vous recevrez pour l'établissement doit être affiché à la **vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Le cas échéant, le **certificat d'enregistrement** doit être transmis **aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles** via lesquelles, une offre d'hébergement sur l'établissement est diffusée.

DÉTACHER ICI

RETOURNER À:
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7
Tél.: 450 679-3737
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Numéro d'enregistrement : 320105
Facture : F000294880
Montant payé :

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/paiement
Émettre votre chèque à l'ordre de CITQ
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement et le numéro de la facture.

De : # Renouvellement CITQ
À : Raphaël Gishikizo
Objet : CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 3 juin 2025 16:46:52
Pièces jointes : 314518 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 3 juin 2025

Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 06 août 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (314518) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

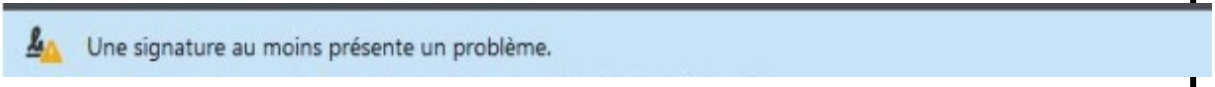
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

314518

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale



DÉLIVRÉ LE : **2025-06-03** EXPIRE LE : **2026-08-06**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

S2C0T900175601202506O1

De : Raphaël Gishikizo
À : # Renouvellement CITQ; Renouvellement CITQ
Objet : Re: CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 3 juin 2025 07:30:51
Pièces jointes : 314518 - Demande de renouvellement(1).pdf

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint le document signé. Le paiement a également été effectué en ligne.

Merci,

Raphaël Gishikizo
[redacted]

From: Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Sent: Monday, June 2, 2025 7:38:31 AM
To: [redacted]
Subject: CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Enregistrement n° 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 6 août 2025**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter et nous retourner une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, en y apportant les modifications si

nécessaires.

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 53,00$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

 À cet effet, vous trouverez ci-jointe la facture nº F000289049.

IMPORTANT – **Ces deux obligations légales doivent être remplies** pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 6 août 2026 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement et de l'afficher sur les différentes plateformes de location.**

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 $ par événement).

Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompte collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

p.j. (1)

This content is extracted to AzureBlobStorage

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande de renouvellement d'enregistrement

Identifiant de l'établissement : 314518

Établissement

Adresse ou localisation géographique
2002, rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Code Postal
J4K 4T6

Catégorie
Établissements de résidence principale

Exploitant

Nom
RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Représentant

Nom
Raphaël Gishikizo

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principal
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☑ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Date

Signature

Je comprends qu'en vertu de dispositions prévues par la Loi et le Règlement sur l'hébergement touristique, certaines informations sur les établissements enregistrés, dont l'adresse, sont diffusées dans le Répertoire des établissements enregistrés tenu par le ministère du Tourisme.

Nom du représentant (en lettres moulées)

RAPHAËL GISHIKIZO

[redacted]

Mardi 3 juin 2025

Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

De : # Renouvellement CITQ
À : [redacted]
Objet : CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 2 juin 2025 07:38:28
Pièces jointes : 314518 - Demande de renouvellement.pdf
314518 - Facture.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Enregistrement nº 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 6 août 2025**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter et nous retourner une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, en y apportant les modifications si nécessaires.

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 53,00$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

 À cet effet, vous trouverez ci-jointe la facture nº F000289049.

IMPORTANT – Ces deux obligations légales doivent être remplies pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 6 août 2026 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement et de l'afficher sur les différentes plateformes de location.**

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture

en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 $ par événement).

Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Si toutefois vous avez cessé d'exploiter votre établissement, nous vous invitons à nous en informer dès que possible et à fermer votre dossier en remplissant le formulaire de cessation d'activités disponible sur notre site Web; https://citq.qc.ca/formulaire/fermeture/.

Nous vous remercions à l'avance de votre prompte collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737— Télécopieur : 450 679-1489
Sans frais : 1 866 499-0550
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site Internet : www.citq.info

p.j. (1)

This content is extracted to AzureBlobStorage

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 314518

Facture: F000289049
Date: 2025-06-01

CATÉGORIE: Établissements de résidence principale

RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE
Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

314518
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

Période de facturation	Description	Montant
Du 7 août 2025 au 6 août 2026	Droits annuels d'enregistrement	53,00$

IMPORTANT

L'enregistrement de votre établissement, ou son renouvellement, ne sera pas valide tant que la présente facture n'aura pas été acquittée.

Total partiel	53,00$
TPS (R136137452)	0,00
TVQ (1015890106)	0,00
Total	**53,00$**

Ces droits ne sont pas remboursables.

- RAPPELS IMPORTANTS -

Le **numéro d'enregistrement** de l'établissement doit être indiqué distinctement sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Internet qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de l'établissement.

Le **certificat d'enregistrement** que vous recevrez pour l'établissement doit être affiché à la **vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Le cas échéant, le **certificat d'enregistrement** doit être transmis **aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles** via lesquelles, une offre d'hébergement sur l'établissement est diffusée.

DÉTACHER ICI

RETOURNER À:
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil, QC J4K 5G7
Tél.: 450 679-3737
Sans frais: 1 866 499-0550
Courriel: info@citq.qc.ca

Numéro d'enregistrement : 314518
Facture : F000289049
Montant payé :

PAIEMENT EN LIGNE: citq.qc.ca/paiement
Émettre votre chèque à l'ordre de CITQ
Veuillez indiquer au RECTO du chèque le numéro de votre enregistrement et le numéro de la facture.

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande de renouvellement d'enregistrement

Identifiant de l'établissement : 314518

Établissement

Adresse ou localisation géographique
2002, rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Code Postal
J4K 4T6

Catégorie
Établissements de résidence principale

Exploitant

Nom
RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Représentant

Nom
Raphaël Gishikizo

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principal
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☐ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Date

Signature

Je comprends qu'en vertu de dispositions prévues par la Loi et le Règlement sur l'hébergement touristique, certaines informations sur les établissements enregistrés, dont l'adresse, sont diffusées dans le Répertoire des établissements enregistrés tenu par le ministère du Tourisme.

Nom du représentant (en lettres moulées)

RAPHAËL GISHIKIZO

X

Signature du représentant Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

De : # residence.principale
À : [redacted]
Objet : Dossier CITQ # 320105 - Enregistrement pour une résidence principale
Date : 19 novembre 2024 16:55:57
Pièces jointes : 320105 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 19 novembre 2024

Elizabeth Brunelle
2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 320105
Adresse : 2000, rue Marmier, Longueuil

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 18 novembre 2025.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (320105) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec Mme Reshma Jogee Busgopal votre agente d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 246. Elle sera heureuse de répondre à vos questions.

Vous trouverez également davantage d'informations sur vos obligations et sur l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique aux liens suivants :

Revenu Québec – Taxe sur l'hébergement

Hébergement touristique de courte durée

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale par intérim,

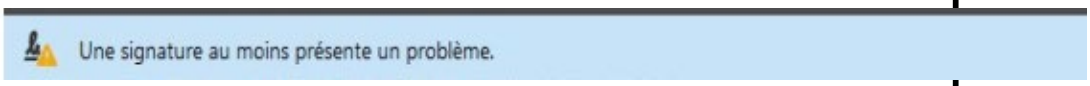
[redacted]

Karine Gendron

KG/ RJ

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2000, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

320105

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

DÉLIVRÉ LE : **2024-11-19** EXPIRE LE : **2025-11-18**



Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De :	Auguste-Marie Amoussou
À :	Réception Documents
Objet :	TR : RE : Dossier CITQ # RP-20853
Date :	19 novembre 2024 12:13:57
Pièces jointes :	assurance Habitation. Marmier (1)(1) (1).pdf

De : Marmier <[redacted]
Envoyé : mardi 19 novembre 2024 12:12:37 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca>
Sujet : Re: RE : Dossier CITQ # RP-20853

Bonjour Mme Amoussou,

Tel que demandé, veuillez trouver ci-joint la police d'assurance en vigueur ainsi que ma pièce d'identité.

Cordialement,

Elizabeth Brunelle

On Tue, Nov 19, 2024, 12:08 p.m. Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Nous vous remercions de votre réponse, ainsi que des précisions apportées aux différentes questions.
>
> Nous vous prions donc de bien vouloir nous faire parvenir, la copie de votre police d'assurance avec des dates valides, ainsi qu'une copie de votre permis de conduire du Québec, afin de confirmer votre adresse de résidence.
>
> Vous pouvez nous retourner ces documents en répondant à ce courriel.
>
> N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.
>
> Merci encore de votre collaboration.
>
> ***Auguste-Marie Amoussou***
> Agente d'administration
> **CITQ**
> 1010, rue De Sérigny, bureau 810
> Longueuil (Québec) J4K 5G7
>
> Tél : 450 679-3737, poste 229
> Sans frais : 1 866 499-0550, poste 229
>
> Courriel : aamoussou@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info
Organisme officiel de classement au Québec

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : Marmier <[redacted]
Envoyé : lundi 18 novembre 2024 11:34:57 (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)
À : Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca>
Sujet : Re: Dossier CITQ # RP-20853

Bonjour Mme. Amoussou,

Merci pour votre courriel et les précisions demandées concernant ma demande d'enregistrement de résidence principale. Voici les réponses à vos questions :

1. Location des deux chambres
Les deux chambres mentionnées dans l'avis de conformité seront exclusivement louées dans le cadre d'une même et unique réservation. Cela signifie qu'elles seront offertes à une seule personne, un couple, une famille, ou un groupe ayant effectué une seule réservation. Elles ne seront pas louées individuellement à des personnes différentes.

2. Adresse de résidence principale et exploitant
Concernant le 2002, rue Marmier, il est vrai que mon nom figure sur les documents officiels de cette propriété, car je suis copropriétaire à 50 % avec Raphaël Gishikizo. Cependant, ma résidence principale est située au 2000, rue Marmier.
De son côté, Raphaël Gishikizo, qui est également copropriétaire à 50 %, habite au 2002, rue Marmier, qu'il utilise comme sa résidence principale. Ainsi, nous gérons chacun indépendamment nos propriétés respectives selon les critères de la CITQ.
La mention de nos deux noms dans les dossiers municipaux découle simplement de notre statut de copropriétaires. Je vous ferai parvenir une copie de mon permis de conduire pour confirmer que ma résidence principale est bien au 2000, rue Marmier.

3. Police d'assurance
Je prends note que la police d'assurance soumise n'est plus valide. Je vais vous transmettre une copie mise à jour et conforme dans les plus brefs délais.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste disponible pour toute autre information nécessaire afin de compléter ma demande.

Cordialement,

Elizabeth Brunelle

On Mon, Nov 18, 2024, 10:49 a.m. Auguste-Marie Amoussou <aamoussou@citq.qc.ca> wrote:

> Bonjour,
>
> Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement de résidence principale RP-20583, nous désirons obtenir quelques clarifications la concernant.
>
> En premier lieu, sur l'avis de conformité, vous indiquez vouloir louer deux (02) unités, soit deux (02) chambres dans votre résidence.

Nous aimerions savoir si ces deux chambres feront l'objet d'une même et unique réservation. C'est à dire si elles seront louées à une même personne, un groupe de personnes, un couple, une famille, ou plutôt de façon individuelle.

Ensuite, nous constatons qu'il existe déjà un compte actif pour une résidence principale dans notre base, qui est située au 2002, rue Marmier et dont vous faites partie des exploitants.

La définition d'une résidence principale est la suivante:

La résidence principale correspond à la résidence où l'exploitant, personne physique, demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales, notamment lorsqu'elle n'est pas utilisée à titre d'établissement d'hébergement touristique, et dont l'adresse correspond à celle que l'exploitant indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Si l'on s'en tient à cette définition, vous ne pouvez en avoir qu'une seule. Cela implique que si le 2000, rue Marmier à Longueuil est bien votre résidence principale, nous devrions fermer le compte ouvert au 2002, rue Marmier à Longueuil.
Nous vous invitons donc à nous confirmer votre adresse de résidence principale en nous faisant parvenir une copie de votre permis de conduire du Québec.

Pour finir, la police d'assurance que vous avez soumise n'est pas conforme, puisqu'elle n'est plus valide depuis le 7 juin dernier.
Nous vous prions donc de joindre à votre réponse, une copie de la police d'assurance valide.

Vous pouvez nous retourner les documents demandés en répondant à ce courriel.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Merci de votre collaboration.

Auguste-Marie Amoussou
Agente d'administration
CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél : 450 679-3737, poste 229
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 229

Courriel : aamoussou@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info
Organisme officiel de classement au Québec

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

> This content is extracted to AzureBlobStorage
This content is extracted to AzureBlobStorage

Desjardins
Assurances

Confirmation d'assurance habitation

Important : Ce document n'est pas le contrat d'assurance. Il est émis à titre d'information, sous réserve de toutes les dispositions, exclusions et conditions du contrat.

Police d'assurance numéro : [redacted] (Couvert à partir du 2024-11-19)
En vigueur du : 2024-11-19 au 2025-11-19
*(0h01, heure normale à l'adresse postale de l'assuré indiquée ci-dessous)

Assuré(s)	**Adresse**
GISHIKIZO RAPHAEL ET BRUNELLE ELIZABETH	2000, RUE MARMIER LONGUEUIL,QC J4K 4T6

Information sur l'emplacement

Assurance applicable :	[redacted]
Adresse :	2000,2002,2004 RUE MARMIER LONGUEUIL J4K 4T6
Description :	Bâtiment utilisé comme résidence principale occupée par des tiers 3 logis Construit en : 1951
Créancier(s) hypothécaire(s) :	BANQUE DE MONTREAL 6455 RUE JEAN-TALON EST MONTREAL H1S 3E8
Franchise :	[redacted]

Garanties	**Montant d'assurance ($)**
[redacted]	
E-Responsabilité civile	2 000 000 $
[redacted]	

2024-11-18 — **Date**

Desjardins Assurances générales inc.
Agence en assurance de dommages et cabinet de services financiers
6300, boul. Guillaume-Couture, C.P. 3500, Lévis (Québec) G6V 6P9

1-888-835-9062 — **Numéro téléphone**

Police d'assurance habitation

Numéro de police

Clause type relative aux garanties hypothécaires

1 Violations du contrat

Ne sont pas opposables aux créanciers hypothécaires les actes, négligences ou déclarations des propriétaires, locataires ou occupants des biens assurés, notamment en ce qui concerne les transferts d'intérêts, la vacance ou l'inoccupation, ou l'affectation des lieux à des fins plus dangereuses que celles déclarées.

Les créanciers hypothécaires sont tenus de déclarer promptement à l'Assureur (si ce dernier leur est connu), les circonstances qui aggravent les risques stipulés dans la police et qui résultent de leurs faits et gestes si elles sont de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement du taux de prime, l'appréciation du risque ou la décision de maintenir l'assurance, à charge pour eux d'acquitter, sur demande raisonnable, les surprimes afférentes aux aggravations dépassent les normes d'acceptation fixées pour le présent contrat et cela au tarif établi à cet égard et pour la durée du contrat restant à courir à compter du début des aggravations en question.

2 Subrogation

À concurrence des indemnités versées par lui aux créanciers hypothécaires, l'Assureur est subrogé dans les droits de ces derniers contre les débiteurs et propriétaires auxquels il se croit justifié d'opposer un motif de non-garantie, les créanciers hypothécaires n'en demeurant pas moins en droit de recouvrer le solde de leurs créances avant que la subrogation ci-dessus puisse être exercée. L'Assureur se réserve cependant le droit d'acquitter les créances intégralement, auquel cas il a droit au transfert de celles-ci et de toutes les sûretés les garantissant.

3 Pluralité d'assurances

Si d'autres assurances sont, à quelque titre que ce soit, acquises aux créanciers hypothécaires, les indemnités qu'ils peuvent en recevoir doivent être prises en ligne de compte pour la détermination des sommes qui leur sont payables.

4 Présentation des demandes d'indemnité

En cas d'absence ou incapacité de l'Assuré, ou s'il refuse ou néglige de présenter les déclarations de sinistre ou formulaires de demande d'indemnité exigés par le contrat, ces déclarations peuvent être faites par les créanciers hypothécaires dès qu'ils sont au courant des sinistres, les formulaires de demande devant dès lors être produits par eux dans les meilleurs délais.

5 Cessation ou modification

Les effets de la présente clause prennent fin en même temps que le contrat.

L'Assureur se réserve cependant le droit de résilier le contrat, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'article 2477 du Code civil du Québec, et de donner aux créanciers hypothécaires, par courrier recommandé, un préavis de quinze jours de toute résiliation ou modification pouvant leur causer préjudice.

6 Transfert de droits

Si les créanciers hypothécaires ou leurs ayants droit acquièrent, par saisie ou autrement, les titres ou les droits de propriété des biens assurés, ils ont droit dès lors au bénéfice de la présente assurance tant qu'elle demeure en vigueur.

Aux conditions ci-dessus (lesquelles doivent par ailleurs prévaloir en ce qui concerne les intérêts des créanciers hypothécaires contre toutes celles du contrat entrant en conflit avec elles), les sinistres sont payables directement aux créanciers hypothécaires ou à leurs ayants droit.

Renonciation du créancier

Je, soussigné, déclare ne plus avoir d'intérêt dans le bâtiment assuré à l'emplacement _____ de cette police.

Date d'entrée en vigueur :

__ __

Année Mois Jour

Nom du créancier hypothécaire

Signature autorisée

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (L.R.Q. Chapitre C-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

[redacted]

Chef de la direction

De : # Renouvellement CITQ
À : Raphaël Gishikizo
Objet : CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date : 12 juin 2024 10:33:11
Pièces jointes : 314518 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 12 juin 2024

Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil
Catégorie : Établissements de résidence principale

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 06 août 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (314518) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

314518

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

[redacted]

DÉLIVRÉ LE : **2024-06-12** EXPIRE LE : **2025-08-06**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

T1W2J70014879720240602

De :	Raphaël Gishikizo
À :	# Renouvellement CITQ; Renouvellement CITQ
Objet :	Re: CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l"enregistrement
Date :	11 juin 2024 09:10:50
Pièces jointes :	p314518 - Renouvellement Ctiq signé.pdf

Bonjour ci-joint le formulaire signé.

Merci,

Raphaël Gishikizo
438-829-1221

From: Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Sent: Thursday, June 6, 2024 6:20:37 AM
To: [redacted] <[redacted]>
Subject: CITQ Enregistrement # 314518 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

N/Réf. : Établissement n° 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil (Québec)
Catégorie : Établissements de résidence principale

RENOUVELLEMENT DE VOTRE ENREGISTREMENT

Bonjour,

Il est maintenant temps de procéder au renouvellement de l'enregistrement de votre établissement.

En effet, nos dossiers nous indiquent que votre enregistrement arrivera à échéance **le 6 août 2024**.

Pour renouveler, vous devez **avant cette date**:

- **compléter et nous retourner une demande de renouvellement (ci-jointe)** signée par le représentant nommé au dossier, en y apportant les modifications si nécessaires.

- payer les droits annuels d'enregistrement au montant de 51,50$ en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

 Si ce n'est déjà fait, vous recevrez sous peu votre facture numéro F000259695 par

la poste.

IMPORTANT – **Ces deux obligations légales doivent être remplies** pour que l'enregistrement de votre établissement soit renouvelé pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 6 août 2025 et qu'un nouveau certificat vous soit transmis.

Le renouvellement de l'enregistrement auprès de la CITQ vous permettra de **continuer d'exploiter votre établissement d'hébergement touristique légalement et de l'afficher sur les différentes plateformes de location.**

Si vous avez changé de compagnie ou de police d'assurance depuis votre dernière déclaration, vous devez nous transmettre un nouveau document démontrant la couverture en responsabilité civile de votre établissement (au moins 2 000 000 $ par événement).

Les documents peuvent être expédiés par la poste, par télécopieur (au 450 679-1489) ou en répondant à ce courriel (au renouvellement@citq.qc.ca).

Nous vous remercions à l'avance de votre prompte collaboration.

p.j. (1)

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage

Corporation de l'industrie touristique du Québec

Demande de renouvellement d'enregistrement

Identifiant de l'établissement : 314518

Établissement

Adresse ou localisation géographique
2002, rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Code Postal
J4K 4T6

Catégorie
Établissements de résidence principale

Exploitant

Nom
RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Représentant

Nom
Raphaël Gishikizo

Adresse
2002, rue Marmier

Municipalité postale
Longueuil

Code postal
J4K 4T6

Téléphone principal
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Nom du représentant (en lettres moulées)

RAPHAËL GISHIKIZO

[redacted]

11 juin 2024
Date

Corporation de l'industrie touristique du Québec
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 679-3737
Aucuns frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489

Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

De : # residence.principale
À : [redacted]
Objet : Dossier CITQ # 314518 - Enregistrement pour une résidence principale
Date : 7 août 2023 16:54:48
Pièces jointes : 314518 - Certificat enregistrement.pdf

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Le 07 août 2023

Raphaël Gishikizo
2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

N/Réf. : Enregistrement nº 314518
Adresse : 2002, rue Marmier, Longueuil

Objet : Enregistrement pour une résidence principale

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture du dossier de l'établissement mentionné en rubrique.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements de résidence principale » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. L'enregistrement est valide jusqu'au 06 août 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat devra également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* si vous décidez d'y diffuser une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait

vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (314518) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

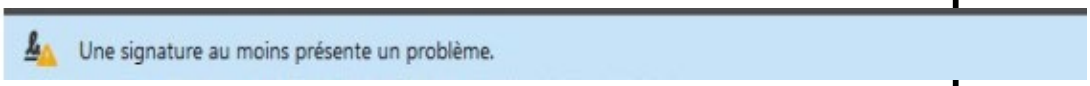
L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : residence.principale@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…

********Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique********

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Tourisme Québec

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
Établissement d'hébergement touristique

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2002, rue Marmier
Longueuil (Québec) J4K 4T6

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

314518

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements de résidence principale

DÉLIVRÉ LE : **2023-08-07** EXPIRE LE : **2024-08-06**



Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 $ pour une personne physique et 20 000 $ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : Raphaël Gishikizo
À : # residence.principale; Résidence principale
Objet : Re: Dossier CITQ # RP-16773 - Enregistrement de résidence principale
Date : 29 juillet 2023 22:42:01
Pièces jointes : Compte Taxes scolaire .pdf

Bonjour vous trouverez ci-joint le compte de taxes scolaire.

Merci
Raphaël Gishikizo
438-829-1221

From: residence.principale <residence.principale@citq.qc.ca>
Sent: Wednesday, July 12, 2023 4:16:11 PM
To: Raphaël Gishikizo <[redacted]
Subject: Dossier CITQ # RP-16773 - Enregistrement de résidence principale

Bonjour,

Après analyse de votre demande d'enregistrement d'établissement de résidence principale, nous constatons que le ou les documents suivants sont manquants ou non-conformes:

☑ Copie du titre de propriété ou du compte de taxes municipale ou du compte de taxes scolaires

Sur réception de ce ou ces documents, soyez assuré que votre demande d'enregistrement sera traitée dans les meilleurs délais.

Merci,

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : residence.principale@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement…
This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [redacted]
À : # residence.principale; Résidence principale
Objet : Re: Dossier CITQ # RP-16773 - Enregistrement de résidence principale
Date : 5 juillet 2023 14:14:04

Bonjour c'est une erreur de ma part , j'avais sans doute mal compris. En effet c'est n'est pas plusieurs unités mais bel et bien une résidence principale uniquement.

Et pour répondre à la deuxième question, oui le 2002 rue marmier correspond bien à la description d'une résidence principale.

Merci ,
Raphaël Gishikizo

From: residence.principale <residence.principale@citq.qc.ca>
Sent: Wednesday, July 5, 2023 2:07:35 PM
To: [redacted] <[redacted]
Subject: Dossier CITQ # RP-16773 - Enregistrement de résidence principale

Bonjour,

Après avoir débuté l'analyse de votre demande d'enregistrement de résidence principale, nous aurions besoin de précisions puisque nous constatons que vous avez indiqué plusieurs unités d'hébergement (2 chambres) sur l'avis de conformité municipal alors qu'en principe, un établissement de résidence principale ne peut en avoir qu'une seule. Il n'est pas possible de louer plus d'une chambre de façon individuelle sous cette catégorie.

Que comptez-vous louer exactement ?

La définition d'un Établissement de résidence principale est la suivante :

Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de l'exploitant à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place.

La résidence principale correspond à la résidence où l'exploitant, personne physique, demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales, notamment lorsqu'elle n'est pas utilisée à titre d'établissement d'hébergement touristique, et dont l'adresse correspond à celle que l'exploitant indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Est-ce que le 2002 rue Marmier, Longueuil répond à cette définition ?

Merci de votre collaboration,

L'équipe de la CITQ
1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Courriel : residence.principale@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info



This content is extracted to AzureBlobStorage

Fiche de l'immeuble | Cadastres | Évaluation | Propriétaires | Sommaire des taxes
Taxes foncières annuelles | Taxes foncières complémentaires | Autres taxes | État de compte | Notes

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter la Ville de Longueuil par courriel (Finances.perception@longueuil.quebec) ou par téléphone au 450-463-7272.

5 juin 2023
13h52

Relevé de taxes

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble

Adresse : 2000-2004, RUE MARMIER, LONGUEUIL
Ville : LONGUEUIL
Matricule : 0542-81-8512
Cadastre principal : 3223660
Unité d'évaluation : 00004198 **Propriétaires principaux :** GISHIKIZO RAPHAËL
Adresse postale : 2002 RUE MARMIER LONGUEUIL QC J4K 4T6

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
15,24 mètres	26,21 mètres	399,500 mètres carrés		

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
3	0	3

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non	1951	1000					Non

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3223660	15,24 mètres		399,500 mètres carrés

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2022 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	169 800 $	352 700 $	522 500 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	169 800 $	352 700 $	522 500 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
522 500,00 $		1,0000	100,00
Mutation			
642 675,00 $	2023/01/01	1,2300	

Rôle triennal : 2019 - 2021

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	119 900 $	314 600 $	434 500 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	119 900 $	314 600 $	434 500 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
434 500,00 $		1,0000	100,00
Mutation			
469 260,00 $	2021/01/01	1,0800	

Étalement dans le rôle : 2022 - 2024

Année du rôle	Valeur ajustée de l'immeuble
2022	463 833 $
2023	493 167 $
2024	522 500 $

Propriétaires

Retour au menu

Propriétaire principal	Adresse
GISHIKIZO, RAPHAËL	2002 RUE MARMIER LONGUEUIL QC J4K 4T6

Créancier	Hypothèque

Sommaire des taxes en 2023

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	4 368,47 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	4 368,47 $

Taxes foncières annuelles en 2023

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2023	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,437700	2 158,59 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,032400	159,79 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,002900	14,30 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,412800	2 035,79 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2023/02/08	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/04/11	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/06/08	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/08/07	**Montant :**	1 092,11 $
		Total taxes foncières annuelles :	4 368,47 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2023

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2023

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

État de compte

Retour au menu

Solde à payer au 2023/06/05

Facture / No Référence	Année d'imposition	Échéance	Montant	Intérêts	Pénalité	Total
Taxes à payer:						
Taxes foncières (Réf.: 00151000000041980116)	2023	2023/06/08	1 092,12 $	0,00 $	0,00 $	1 092,12 $
Taxes foncières (Réf.: 00151000000041980116)	2023	2023/08/07	1 092,11 $	0,00 $	0,00 $	1 092,11 $
	Total des taxes à payer:		2 184,23 $	0,00 $	0,00 $	2 184,23 $

Notes

Retour au menu

- Le taux d'intérêt en vigueur est de 7,00% l'an. Le taux de pénalité est de 5,00% l'an. ATTENTION! Si les montants apparaissant dans les cases des valeurs du rôle d'évaluation triennal en vigueur sont à zéro, il s'agit d'un dossier inactif. Nous vous invitons à communiquer avec la Ville au (450) 463-7272.

Fiche de l'immeuble | Cadastres | Évaluation | Propriétaires | Sommaire des taxes
Taxes foncières annuelles | Taxes foncières complémentaires | Autres taxes | État de compte | Notes

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter la Ville de Longueuil par courriel (Finances.perception@longueuil.quebec) ou par téléphone au 450-463-7272.

5 juin 2023
13h52

Relevé de taxes

Fiche de l'immeuble

Retour au menu

Désignation de l'immeuble

Adresse : 2000-2004, RUE MARMIER, LONGUEUIL
Ville : LONGUEUIL
Matricule : 0542-81-8512
Cadastre principal : 3223660
Unité d'évaluation : 00004198 **Propriétaires principaux :** GISHIKIZO RAPHAËL
Adresse postale : 2002 RUE MARMIER LONGUEUIL QC J4K 4T6

Dimension du terrain

Façade	Profondeur	Superficie	Superficie en zone agricole	Superficie totale
15,24 mètres	26,21 mètres	399,500 mètres carrés		

Nombre d'unités

Nbre logements	Nbre commerces	Total
3	0	3

Autres caractéristiques

Condo	Année construction	Code d'utilisation	Classe R	% R	Classe I	% I	EAE
Non	1951	1000					Non

Cadastres

Retour au menu

Numéro de cadastre	Façade	Profondeur	Superficie
3223660	15,24 mètres		399,500 mètres carrés

Évaluation

Retour au menu

Rôle triennal : 2022 - 2024

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	169 800 $	352 700 $	522 500 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	169 800 $	352 700 $	522 500 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
522 500,00 $		1,0000	100,00
Mutation			
642 675,00 $	2023/01/01	1,2300	

Rôle triennal : 2019 - 2021

	Terrain	Bâtiment	Immeuble
Taxable	119 900 $	314 600 $	434 500 $
Exempt	0 $	0 $	0 $
Total	119 900 $	314 600 $	434 500 $

Valeur uniformisée	Au	Facteur comparatif	Proportion médiane
434 500,00 $		1,0000	100,00
Mutation			
469 260,00 $	2021/01/01	1,0800	

Étalement dans le rôle : 2022 - 2024

Année du rôle	Valeur ajustée de l'immeuble
2022	463 833 $
2023	493 167 $
2024	522 500 $

Propriétaires

Retour au menu

Propriétaire principal	Adresse
GISHIKIZO, RAPHAËL	2002 RUE MARMIER LONGUEUIL QC J4K 4T6

Créancier	Hypothèque

Sommaire des taxes en 2023

Retour au menu

Total taxes foncières annuelles :	4 368,47 $
Total taxes foncières complémentaires :	0,00 $
Total autres taxes :	0,00 $
Grand total des taxes :	4 368,47 $

Taxes foncières annuelles en 2023

Retour au menu

Année d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant
2023	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,437700	2 158,59 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,032400	159,79 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,002900	14,30 $
	Taux de base	Valeur ajustée		G	493 167,00	0,412800	2 035,79 $

Nombre de versements : 4

Échéance :	2023/02/08	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/04/11	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/06/08	**Montant :**	1 092,12 $
Échéance :	2023/08/07	**Montant :**	1 092,11 $
		Total taxes foncières annuelles :	4 368,47 $

* Types de taxes
G: taxe **g**énérale
R: taxe de **r**èglement
U: versement **u**nique

Taxes foncières complémentaires en 2023

Retour au menu

Période d'imposition	Taxe	Base d'imposition	Référence	Type*	Valeur imposable	Taux	Montant

Autres taxes en 2023

Retour au menu

Date de facturation	Taxe	Montant

État de compte

Retour au menu

Solde à payer au 2023/06/05

Facture / No Référence	Année d'imposition	Échéance	Montant	Intérêts	Pénalité	Total
Taxes à payer:						
Taxes foncières (Réf.: 00151000000041980116)	2023	2023/06/08	1 092,12 $	0,00 $	0,00 $	1 092,12 $
Taxes foncières (Réf.: 00151000000041980116)	2023	2023/08/07	1 092,11 $	0,00 $	0,00 $	1 092,11 $
	Total des taxes à payer:		2 184,23 $	0,00 $	0,00 $	2 184,23 $

Notes

Retour au menu

- Le taux d'intérêt en vigueur est de 7,00% l'an. Le taux de pénalité est de 5,00% l'an. ATTENTION! Si les montants apparaissant dans les cases des valeurs du rôle d'évaluation triennal en vigueur sont à zéro, il s'agit d'un dossier inactif. Nous vous invitons à communiquer avec la Ville au (450) 463-7272.

L'Unique
Assurances générales

PROPOSITION
Assujettie aux dispositions générales
Numéro de police : [redacted]

POLICE 12 MOIS

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURÉ (Selon leurs intérêts respectifs)

RAPHAEL GISHIKIZO, ELIZABETH BRUNEL
5866 RUE ANGERS
BROSSARD QC J4Z 1B2

OBJET ET DATE EFFECTIVE

Nouvelle police
Prenant effet le 7 juin 2023

Prime d'assurance de la police
Montant de la transaction [redacted]

Client : 36205

VOTRE COURTIER D'ASSURANCE

LA PROVINCIALE CABINET D'ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC. (11755)
Numéro de téléphone : 514 750-7711

DURÉE DU CONTRAT

DU : 2023-06-07* AU : 2024-06-07* EXCLUSIVEMENT (*à 0 h 01 selon l'heure normale à l'adresse de l'assuré indiquée ci-haut)

CARACTÉRISTIQUES DU RISQUE 01

• **DESCRIPTION :** **2000@2004 RUE MARMIER, LONGUEUIL QC J4K 4T6**

Résidence louée à des tiers, 3 logis, construite en 1951
Chauffage principal : Électrique
Chauffage auxiliaire : Aucun
Située à moins de 305 m (1 000 pieds) d'un poteau d'incendie et à moins de 8 km (5 milles) de la caserne de pompiers

• **Créancier(s) hypothécaire(s) - En cas de sinistre, l'indemnité sur l'immeuble est payable à :**
BANQUE DE MONTRÉAL
100-6455 RUE JEAN-TALON E, SAINT-LÉONARD QC H1S 3E8

HABITATION DE BASE (FORMULE ÉTENDUE) – Formule 1231f8

PROTECTIONS	MONTANT	PRIME
[redacted]		
E - Responsabilité civile (Montant maximum payable par sinistre quel que soit le nombre de lieux assurés ou le nombre d'assurés en cause)	**2 000 000 $**	[redacted]
[redacted]		

Suite au verso →

Transmis à L'Unique le 7 juin 2023

Prime d'assurance du risque 01 $
Montant de la transaction 3 164 $ (excluant taxe)

PROPOSITION
Assujettie aux dispositions générales
Numéro de police : 033983706 ***01.01***

PROTECTIONS ADDITIONNELLES	MONTANT	PRIME

[redacted]

CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, COMMUNICATION ET CONSERVATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS VOUS CONCERNANT

5.1. L'objet du dossier

L'objet pour lequel le courtier constitue votre dossier est le suivant : services de conseil et de représentation pour l'acquisition et le renouvellement de produits d'assurance et d'autres produits financiers ainsi que pour l'exécution du contrat d'assurance.

5.2. Cueillette des renseignements

Afin de constituer votre dossier et aussi pour veiller à ce que les renseignements personnels soient à jour et exacts au moment de leur utilisation, j'autorise le courtier à recueillir seulement les renseignements nécessaires et pertinents auprès des personnes et organismes suivants;

- Les cabinets et représentants au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;
- Les réassureurs : les assureurs et institutions financières avec lesquels j'entretiens ou j'ai déjà entretenu un rapport d'affaires ou de consommation;
- L'agence agrée par l'Inspecteur général des institutions financières pour la cueillette et la conservation des renseignements concernant l'expérience en conduite automobile des personnes assurées (Fichier central des conducteurs automobiles).
- La Société d'assurance automobile du Québec quant aux renseignements relatifs à mon dossier de conduite, notamment les points d'inaptitude ou les restrictions ou sanctions affectant mon permis de conduire;
- Les entreprises privées spécialisées dans la cueillette et la conservation de données relatives aux personnes assurées dans quelque branche d'assurance que ce soit et les données relatives aux bâtiments et emplacements en assurance de dommages;
- Les entreprises spécialisées dans la cueillette et la conservation de données relatives au crédit ou à la situation financière de personnes et entreprises.

5.3. Communication des renseignements à des tiers

J'autorise le courtier à communiquer aux entreprises, organismes et personnes mentionnés au paragraphe précédent 5.2, les renseignements personnels qu'il détient à mon sujet pourvu que cette communication soit nécessaire et pertinente aux contrats à conclure avec ceux-ci ou aux rapports qu'en ma qualité de partie contractante j'entretiens ou ai entretenus avec ceux-ci notamment l'enquête sur les sinistres et leur règlement.

5.4. Communication de renseignements entre des tiers

Pour l'accomplissement de votre mission, je vous donne le pouvoir d'autoriser les entreprises, organismes et personnes mentionnés au paragraphe 5.2 à se communiquer les renseignements personnels me concernant que vous détenez ou qu'ils détiennent. Cette communication de renseignements ne pourra se réaliser que lorsque cela est nécessaire pour l'objet du dossier que vous conservez à mon sujet ou pour l'objet du dossier que ces entreprises, organismes et personnes conservent à mon sujet pourvu que ce dernier objet coïncide avec l'objet du dossier conservé à mon sujet.

5.5. Listes nominatives

J'autorise ✓ je n'autorise pas ___ le courtier à donner instructions aux personnes mentionnées au paragraphe 5.2 ainsi qu'aux créanciers qui exigent copie de mes polices pour qu'ils s'abstiennent d'inclure mon nom dans une liste nominative dont ils pourraient eux-mêmes se servir ou qu'ils communiquent à des tiers pour le même usage. J'autorise le courtier à révoquer le consentement que j'aurais pu donner aux personnes mentionnées au paragraphe 5.2 ou aux créanciers si ce consentement est à l'effet d'inclure mon nom dans une liste nominative dont ceux-ci pourraient eux-mêmes se servir ou qu'ils pourraient communiquer à des tiers à des fins de prospection commerciale.

5.6. Durée de votre consentement

Les autorisations que je vous donne en vertu des présentes cessent d'avoir effet en même temps que la fin du présent contrat courtier/client tel que prévu au paragraphe 10.

5.7. Renseignements quant au lieu de conservation de mon dossier et mon droit d'accès à celui-ci

Mon dossier est conservé à l'établissement de votre entreprise ou, si celle-ci comporte plusieurs établissements, à celui situé à l'adresse mentionnée au recto. J'ai droit d'accès aux renseignements contenus à mon dossier et, le cas échéant, le droit de les faire rectifier.

Autorisation de payeur *(prélèvements bancaires automatiques)*

Par la présente, j'autorise l'institution financière mentionnée ci-dessous à débiter mon compte des sommes payables à L'Unique assurances générales inc., ci-après nommé « L'Unique » de mes primes d'assurance et des frais et taxes applicables.

- Je comprends que cette autorisation peut être annulée en tout temps sur avis écrit de ma part, sous réserve d'un préavis qui ne dépasse pas 30 jours. Le payeur peut obtenir un spécimen de formulaire d'annulation, ou d'autres renseignements sur son droit d'annuler l'Accord de débits préautorisés, en s'adressant à son institution financière ou en visitant www.cdnpay.ca.
- J'ai/nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai/nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de débits préautorisés. Pour obtenir plus d'information sur mes/nos droits de recours, je peux/nous pouvons communiquer avec mon/notre institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.
- Je garantis que toutes les personnes dont les signatures sont requises pour ce compte ont signé la présente autorisation ci-dessous.
- Les changements de prime découlant du renouvellement ou d'une modification de la couverture de la police refléteront automatiquement sur les versements.
- Je m'assurerai que des fonds soient disponibles à chaque date d'échéance et je comprends que le refus de paiement entrainera des frais de 35 $.
- J'ai reçu une copie de cette autorisation et j'ai pris connaissance et j'accepte ces conditions et modalités.
- Je reconnais que cette autorisation concerne seulement les débits préautorisés dans les catégories suivantes conformément à la règle H1 de l'Association canadienne de paiements : débits préautorisés.
- Je recevrai, relativement aux débits préautorisés de montant fixe, un avis écrit de l'assureur précisant le montant à porter au débit du compte et la ou les dates d'échéance du débit, au moins 10 jours civils avant la date d'échéance du premier débit préautorisé, et cet avis doit être reçu chaque fois qu'il y a un changement du montant ou de la ou des dates de paiement.
- Le compte sur lequel mon institution financière est autorisée à tirer des débits préautorisés est indiqué ci-après. Un chèque spécimen a été marqué « Annulé » et est joint à la présente autorisation.
- Je m'engage à informer ma compagnie d'assurance, par écrit, de tout changement aux renseignements sur compte qui sont communiqués dans la présente autorisation avant la prochaine date d'échéance du paiement.
- Je reconnais que mon assureur n'est pas tenu de vérifier que le débit préautorisé a été émis conformément aux détails de l'autorisation du payeur, notamment, mais sans limitation, en ce qui a trait au montant.
- Je comprends que cette autorisation est continue et s'appliquera automatiquement aux conditions de renouvellement, à moins d'avis contraire.
- Je consens à ce que ma compagnie d'assurance communique à leur institution financière tous renseignements personnels qui peuvent être contenus dans ce formulaire d'autorisation, dans la mesure où telle communication de renseignements personnels est directement liée et nécessaire à l'exécution appropriée de la transaction préautorisée de débit pour le numéro de police indiqué ci-dessus.
- Je comprends que je peux obtenir plus d'information concernant les politiques de mon courtier et de mon assureur relativement à la protection des renseignements personnels en communiquant avec leur agent de la protection de la vie privée.
- Je reconnais qu'il me sera possible en tout temps d'interdire l'utilisation ou la communication de mes renseignements personnels aux fins d'autorisation de paiements automatiques. Cette autorisation sera donc annulée et je devrai alors faire les arrangements nécessaires pour le paiement de la (les) prime(s).

Nom et prénom de l'Assuré	N° police	Quantième	Assurance

Nom et prénom du titulaire du compte (en caractères d'imprimerie) _____

Nombre de périodes désirées _____

INSTITUTION FINANCIÈRE ET RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Nom : _____

N° de transit : _____ N° d'institution : _____ N° de compte : _____

⇒ *JOINDRE UN SPÉCIMEN PORTANT LA MENTION « ANNULÉ »*

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (si différente de la signature de l'assuré ci-dessous)

_____ Date : ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

_____ Date : ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

(Autre titulaire)

SIGNATURE DE L'ASSURÉ

_____ Date : ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

_____ Date : ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

(Autre assuré)

(02/2014)

La Provinciale Assurance
Cabinet d'assurances et Services Financiers

CONTRAT COURTIER / CLIENT

Sujet aux conditions qui suivent, je vous confie le mandat d'agir comme mon courtier et requiers vos services comme conseiller professionnel en matière d'assurance.

1. **MISSION;** Vous devez, d'une part, identifier et évaluer mes besoins en assurance selon les informations que je vous communique et, d'autre part, souscrire l'assurance conformément à mes instructions portant sur le montant d'assurance et la nature des garanties.
2. **RENOUVELLEMENT :** Vous devez sans autre instruction additionnelle, renouveler les assurances souscrites par votre entremise lorsqu'elles échoient.
3. **SUBSTITUTION DE POLICE ET CHANGEMENT D'ASSUREUR :** Vous avez le pouvoir de substituer un assureur à un autre avant l'expiration d'une police d'assurance ainsi que changer d'assureur lors des renouvellements pourvu que telles substitutions de police et d'assureur soient faites conformément à la loi et à mes intérêts.
4. **AGGRAVATION DES RISQUES ASSURÉS :** Pendant que l'assurances est en vigueur et préalablement à tout renouvellement de police, je dois vous informer de tout changement dans la nature et l'emploi des biens assurés ou de toute modification de mes activités comme assuré de nature à influencer de façon importante un assureur dans l'établissement de la prime, l'appréciation du risque ou la décision de l'accepter.
5. **CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, COMMUNICATION ET CONSERVATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** Mon consentement est sujet aux conditions imprimées au verso.

DATE

LA PROVINCIALE ASSURANCE

LIEU (OU EST CONSERVÉ LE DOSSIER)

SIGNATURE DU CLIENT

6. **CONDITIONS FINANCIÈRES**
 - 6.1. **PAIEMENT DES PRIMES :** Les primes exigibles pour chaque police, avenant ou renouvellement, incluant les taxes sur celles-ci, sont payables sur demande.
 - 6.2. **REMBOURSEMENT DES AVANCES :** Si vous consentez à m'avancer les fonds requis pour payer les primes et les taxes sur celles-ci, je m'engage à rembourser telles avances selon le terme, les versements et le taux d'intérêt apparaissant à la facture pour chaque cas ou, en l'absence de mention de tel taux d'intérêt à la facture, à un taux d'intérêt annuel équivalant au taux d'escompte de la Banque du Canada en vigueur lors de la transaction plus cinq pourcent (5%).
 - 6.3. **RÉMUNÉRATION ET FRAIS :** Bien que vous me dévoiliez que vous recevez une commission de l'assureur pour chaque transaction, je vous autorise à me réclamer vos frais et une rémunération raisonnable pour chaque transaction compte tenu du caractère professionnel du mandat confié : cette rémunération peut, à votre choix, équivaloir au total de la commission due sur la prime non acquise lorsqu'à ma demande la police est résiliée ou retournée comme non requise.
 - 6.4. **DÉFAUT DE PAIEMENT :** Si je fais défaut de payer à échéance toute somme due pour le paiement des primes, le remboursement des avances et/ou la rémunération et autres frais en vertu des paragraphes précédents, vous êtes alors autorisé à aviser l'assureur que la police, l'avenant ou le certificat de renouvellement est non requis ou, lorsque l'assurance est entrée en vigueur, à demander en mon nom la résiliation de la police, avenant ou renouvellement; la demande de résiliation faite en mon nom pourra porter sur une ou plusieurs polices dans la mesure ou cela est requis pour que le remboursement de primes non acquises défraie la somme totale pouvant alors vous être due; un avis préalable d'au moins sept jours devra m'être adressé avant que vous demandiez à l'assureur la résiliation de la police ou avant que vous ne l'avisiez que la police, l'avenant ou le certificat de renouvellement n'est pas requis. Si un créancier est nommé bénéficiaire de la police, tel avis lui sera expédié dans le délai prévu par la loi ou par la police.
 - 6.5. **RÉTENTION DES INDEMNITÉS ET DES PRIMES NON ACQUISES EN PAIREMENT DES SOMMES DUES :** Toute prime non acquise en vertu des polices souscrites, renouvelées ou modifiées par votre intermédiaire ainsi que toute indemnité de sinistre payable en vertu de celles-ci pourront être reçues et retenues par vous à titre de mandataire pour la perception de ces sommes et pourront être appliquées en compensation de tout montant non conteste que je pourrai vous devoir, le tout sujet au droit de tout créancier hypothécaire ou prioritaire qui peut être bénéficiaire de ladite indemnité en vertu de la police ou en vertu de la loi. De plus pour les fins du paiement des sommes que je pourrais vous devoir, je délègue l'assureur et lui donne instruction irrévocable de vous payer tous les montants qui peuvent m'être dus par l'assureur.
 - 6.6. **RETENUE DES SOMMES D'ARGENT AU COMPTE SÉPARÉ :** Vous êtes autorisé à conserver au compte séparé pour une période d'au plus douze (12) mois, toute somme perçue d'un assureur à titre de prime non acquise, telle somme devant à l'intérieur de ce délai, servir au paiement des primes ou autres sommes dues en vertu du présent contrat.
7. **EXPÉDITION DES AVIS :** Tout avis requis par ce contrat doit être par écrit et est présume avoir été suffisamment et valablement donné s'il est livré de main à main. Cet avis peut être également expédié par la poste ou par service de courrier, et tel avis est réputé reçu le septième jour ouvrable suivant la mise à la poste ou sa remise au service de courrier. L'avis peut être donne par télécopieur et, en ce cas, il est réputé reçu à la date indiquée au relevé de confirmation de réception imprimée par le télécopieur.
8. **MODIFICATION DU CONTRAT :** Toute modification à ce contrat doit être faite par écrit et signée par le courtier et le client. L'omission du courtier de se prévaloir des droits qui lui sont accordés par ce contrat ne peut être interprétée comme un acquiescement ou une renonciation de sa part.
9. **AUTORISATION :** Si l'assuré est une corporation ou s'il y a multiplicité d'assurés, je me déclare alors pleinement autorisé par ceux-ci à le signer en leur nom et je me déclare personnellement et solidairement obligé avec eux.
10. **FIN DU CONTRAT :** Vous pouvez mettre fin au présent contrat, pourvu que ce ne soit pas à contretemps ou intempestivement, en m'adressant un avis écrit comportant renonciation au mandat, auquel cas le contrat prend fin à la date de réception de tel avis. Pour ma part, je peux également mettre fin au contrat en vous adressant un avis écrit de révocation du mandat par la poste ou par service de courrier, auquel cas le contrat prend fin au moment de votre réception de l'avis, constatée par une preuve de réception.
11. **COURTIER :** Le mot « Courtier » signifie un représentant autonome en assurance, un cabinet ou une société autonome ainsi que le représentant par l'entremise duquel il agit, dans une ou plusieurs disciplines.

Accepté ce ___ jour de_____

COMPTE/CLIENT #_____

NOM DU CLIENT | ADRESSE DU CLIENT [redacted]

SIGNATURE DU CLIENT | SIGNATURE DU COURTIER

Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Elizabeth Brunelle

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) : [redacted] Courriel : [redacted]

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Elizabeth Brunelle

Numéro : 2000 Rue : Marmier App :

Municipalité : Longueuil Code postal : J4K 4T6

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	**Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	**Établissement de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☐

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	2	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL 2

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☒ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : Isabelle Houle, cheffe de division
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 450-463-7100 Courriel : isabelle.houle2@longueuil.quebec

Sceau de la municipalité *(facultatif)*

Signature : [redacted] Date : 11 nov 2024

Annexe A – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique. La section 4 de l'avis doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité ou MRC) où l'établissement sera exploité. Il doit être joint à la demande d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique. Cet avis certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le cas échéant, assurez-vous de remplir l'annexe A.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Elizabeth Brunelle

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) : [redacted] Courriel : [redacted]

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Elizabeth Brunelle

Numéro : 2000 Rue : Marmier App :

Municipalité : Longueuil Code postal : J4K 4T6

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

Établissement d'hébergement touristique général	**Établissements d'hébergement touristique jeunesse**	**Établissement de résidence principale**
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
☐	☐	☐

Types et nombre d'unités d'hébergement

Lits en dortoir		Chalets		Camps	
Chambres	2	Maisons		Sites pour camper	
Suites		Appartements		Prêts-à-camper	

TOTAL 2

4 Section réservée à la municipalité

L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? ☒ Oui ☐ Non

Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____

Numéro et nom du règlement de référence : _____

Groupe/classe d'usage : _____

Autorité compétente : Isabelle Houle, cheffe de division
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Téléphone : 450-463-7100 Courriel : isabelle.houle2@longueuil.quebec

Sceau de la municipalité *(facultatif)*

Signature : [redacted] Date : 19 juin, 2023

Annexe A – Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique
Localisation des différentes unités (maisons, appartements, chalets)

Nom ou numéro de l'unité d'hébergement	Nombre de chambres	Capacité maximale

Joindre une autre page en cas de manque d'espace.

CITQ Corporation de l'industrie touristique du Québec

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A.**

3 – Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur l'Avis de conformité municipal

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir[1], etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante. Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement et il n'est pas nécessaire à cette section d'inscrire le nombre de chambres qu'il contient ;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante.

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;
- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez complétez l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – Avis de conformité municipal

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

[1] Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.

Demande de renouvellement

2 Établissement

3 Exploitant

4 Représentant

5 Documents à joindre

6 Acceptations et signatures

Établissement

Adresse de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

No civique	Odonyme
2002	rue Marmier

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal	Municipalité
J4K4T6	Longueuil

Province: Québec

Catégorie de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie: Établissements de résidence principale

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant
RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE

Forme juridique
Société de participation

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique
2002

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Succursale

Code postal
J4K4T6

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille
Gishikizo

Prénom
Raphaël

Sexe Homme

Adresse du représentant

Numéro civique
2002

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Succursale

Code postal
J4K4T6

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom
Raphaël

Nom
Gishikizo

Date de la déclaration: 26 juin 2026

Demande de renouvellement

2 Établissement

3 Exploitant

4 Représentant

5 Documents à joindre

6 Acceptations et signatures

Établissement

Adresse de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

No civique	Odonyme
2000	rue Marmier

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Code postal	Municipalité
J4K4T6	Longueuil

Province: Québec

Catégorie de l'établissement
(Ces renseignements peuvent être diffusés)

Catégorie: Établissements de résidence principale

Exploitant

Coordonnées de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de l'exploitant
RAPHAËL GISHIKIZO ET ELIZABETH BRUNELLE

Forme juridique
Société de participation

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ le cas échéant)

Adresse de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Numéro civique
2002

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Succursale

Code postal
J4K4T6

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel de l'exploitant (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Représentant

Informations (Ces renseignements ne sont pas diffusés)

Nom de famille
Brunelle

Prénom
Elizabeth

Sexe Femme

Adresse du représentant

Numéro civique
2000

Subdivision (Appartement, bureau ou local)

Casier postal

Odonyme
rue Marmier

Municipalité
Longueuil

Succursale

Code postal
J4K4T6

Détails de l'adresse

Province
Québec

Pays
Canada

Municipalité postale

Téléphones et courriel du représentant

Téléphone principale
[redacted]

Téléphone secondaire

Courriel
[redacted]

Documents à joindre

Documents joints à votre demande

Vous avez téléversé un ou des fichiers pour chacun des documents suivants:

Preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ par événement	☐

Acceptation et signature

Déclaration de culpabilité

La personne qui exploite l'établissement a-t-elle été reconnue coupable, au cours des trois dernières années :

- d'une infraction à une disposition de la Loi sur l'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou de ses règlements;
- d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement qui pourrait avoir un lien avec l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique notamment une infraction à l'une des dispositions de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1), de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) ou de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1), ou de tout règlement pris en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

☒ **Non** ☐ **Oui**

Si vous avez répondu OUI, veuillez décrire la nature de l'infraction en identifiant l'article de la loi ou du règlement enfreint et en résumant les faits:

Indiquer la date de la déclaration de culpabilité ou du plaidoyer de culpabilité :

Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Prénom
Raphaël

Nom
Gishikizo

Date de la déclaration: 20 octobre 2025

Ne s'applique pas

Autorisation du syndicat des copropriétaires

Établissement d'hébergement touristique

Copropriété divise

Ce formulaire d'autorisation est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé comme tel.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui entend exploiter un établissement d'hébergement touristique situé dans un immeuble détenu en **copropriété divise**. Cette autorisation est requise conformément au paragraphe 4 de l'article 3 du Règlement sur l'hébergement touristique.
Elle doit être jointe à la demande d'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique.

Dans le présent formulaire, on entend par « établissement d'hébergement touristique », tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

1 Renseignements sur le copropriétaire

Nom (personne physique ou morale) : _____

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Adresse de correspondance

Numéro : _____ Rue : _____ Bureau/app. : _____

Municipalité : _____ Province ou État : _____ Code postal : _____

Pays : _____ Téléphone (jour) : _____

Courriel : _____

2 Renseignements sur la copropriété

Adresse de l'unité offerte en location touristique

Numéro : _____ Rue : _____ App. : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

3 Section réservée au syndicat des copropriétaires

Le copropriétaire identifié à la **section 1** est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans l'établissement visé dans la **section 2** du présent formulaire? ☐ Oui ☐ Non

Nom du syndicat des copropriétaires : _____
(en lettres moulées)

Nom et titre de la représentante autorisée ou du représentant autorisé du syndicat: _____
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Signature : _____ Date : _____

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

ANNÉE D'IMPOSITION **2024**

VILLE DE LONGUEUIL INFO-TAXES 450 463-7272

NO DE MATRICULE 58227-0542-81-8512

N° DE DOSSIER 00004198

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
2000-2004 RUE MARMIER LONGUEUIL

PÉRIODE D'IMPOSITION VISÉE
du 2024 (ANNÉE) 01 (MOIS) 01 (JOUR) au 2024 (ANNÉE) 12 (MOIS) 31 (JOUR)

N° IDENTIFICATION 590845

DESCRIPTION CADASTRALE
3223660

DATE DE FACTURATION
2024 (ANNÉE) 01 (MOIS) 15 (JOUR)

N° DE FACTURE 202441-010002577

PROPRIÉTAIRE(S) OU OCCUPANT(S) 055564 7F

RAPHAEL GISHIKIZO
ELIZABETH BRUNELLE
2002 RUE MARMIER
LONGUEUIL QC J4K 4T6

Valeur imposable au 31 décembre 2021	434 500 $
Valeur imposable du terrain au rôle 2022	169 800 $
Valeur imposable du bâtiment au rôle 2022	352 700 $
Valeur imposable de l'immeuble au rôle 2022	522 500 $

BASE D'IMPOSITION RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024

Valeur ajustée 2022	Valeur ajustée 2023	Valeur ajustée 2024
463 833 $	493 167 $	522 500 $

☐ Cette facture s'adresse à la fois au débiteur identifié ci-contre et à d'autres codébiteurs également inscrits comme propriétaire(s) ou occupant(s).

DESCRIPTION DE LA TAXATION	ASSIETTE DE TAXATION	BASE D'IMPOSITION	TAUX	% DU TAUX	MONTANT
FONCIÈRE GÉNÉRALE					
Taux de base	Valeur ajustée	522 500	0,8731$/100$		4 561,95
DETTE ANCIENNE VILLE					
Taux de base	Valeur ajustée	522 500	0,0021$/100$		10,97
TARIFICATION					
Mobilité - Base	Unité d'évaluation	1	17,00$		17,00
Mobilité - Résidentiel	Logement	3	10,00$		30,00

SIGNIFICATION DES ABRÉVIATIONS: Commercial: Non résidentiel Base: Résiduel

TAUX ANNUEL INTÉRÊT : 8,50 % PÉNALITÉ : 5,00 %

IMPOSITION TOTALE 4 619,92

Détail des versements

N°	ANNÉE MOIS JOUR	MONTANT	N°	ANNÉE MOIS JOUR	MONTANT
1	2024 02 14	1 154,98	2	2024 04 15	1 154,98
3	2024 06 13	1 154,98	4	2024 08 12	1 154,98

TOTAL **4 619, 92**

Lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement du Québec, il peut être payé au choix du débiteur en un versement unique ou selon le nombre prévu au règlement municipal de taxation. Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement échu est exigible. L'intérêt, le délai de prescription et, le cas échéant, la pénalité applicable aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce versement.